

le Famille

de cinéma vous seront proposées une fois par mois à partir du mois de mars, le mardi soir, salle de Donnemarie-Dontilly. Informations seront disponibles en mairie. Gratuites et tout public.

avec le Majestic de Montereau

Partenariat entre la Commune et le Majestic de Montereau, vous pouvez bénéficier d'un tarif sur leur programmation. N'hésitez pas à vous rendre sur le site www.majestic-montereau.fr pour plus !

Aux vagues à lame

Pour toutes les informations et promotions de la poissonnerie "Aux vagues à lame", présente le lundi de Donnemarie-Dontilly, n'hésitez pas à vous rendre sur leur page facebook.

Pâtisseries du Montois

Pour venir de manger des produits de saison, locaux soutenir ce mode d'agriculture, alors, venez aux Pâtisseries du Montois! Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : patisseriesdumontois.fr, ou sur la page facebook en cherchant « Pâtisseries du Montois ».

Vie d'Autrefois

La Vie d'Autrefois organise une conférence le mardi 8 mars 2025, à 16h, au restaurant Chez Claude. Elle est tout particulièrement destinée aux jeunes diplômés pour leur avenir professionnel. L'objectif est de sensibiliser aux métiers manuels et artisanaux, de découvrir des parcours inspirants et de répondre à leurs questions sur l'orientation. Elle sera animée par Claude Monteil, ancien maçon et tailleur de pierre au Devoir du Tour de France.

RENCONTRES

La Mairie reçoit le mardi sur rendez-vous.

Contactez le secrétariat au 01.64.60.21.80 en précisant l'objet du rendez-vous.

ÉDITEUR : SANDRINE SOSINSKI, MAIRE - ÉLUE À LA COMMUNICATION : SÉVERINE MASSON

ADRESSE : POINT DE REPÈRE - 77300 VANVILLÉ



Ramassage des encombrants et déchets verts

Le service technique procédera au ramassage des **encombrants** et **déchets verts** aux dates suivantes :

- Lundi 17 mars 2025
- Vendredi 28 mars 2025
- Lundi 14 avril 2025
- Vendredi 25 avril 2025
- Lundi 12 mai 2025
- Vendredi 23 mai 2025

Les encombrants devront être déposés devant votre domicile, dans la limite de 1m³ par foyer.

L'inscription est obligatoire en Mairie pour les déchets verts, dans la limite de 3 sacs de 110L par foyer.

Attention, les encombrants suivants seront refusés : matelas, canapés, grillage, gravats, roue, pneu, bidon, peinture.